
 <p>HEINRICH HEINE UNIVERSITÄT DÜSSELDORF</p>	<p>Information aux patients</p> <p><b>Accord sur le traitement</b></p>	 <p>Qualität für Menschen</p> <hr/> <p>LVR-Klinikverbund</p>
---	--	--

Chères patientes, chers patients,

Un accord sur le traitement est un accord écrit entre l'hôpital et vous. Il intervient au cas où vous devriez, à l'avenir, être à nouveau admis(e) chez nous en pleine crise psychique aiguë.

Dans ce genre de situations, il se peut que vous n'alliez pas suffisamment bien pour formuler clairement vos souhaits en matière de traitement ou de comprendre certaines choses importantes devant se régler à domicile.

C'est dans ce genre de situations qu'un accord sur le traitement dans lequel vous prenez note à l'avance des informations importantes pour le futur se révèle utile. Il vous permet de communiquer des informations de manière ciblée au médecin et à son équipe qui seront alors en charge de vous. Nous pourrions alors mieux répondre à vos desiderata. De cette manière, nous pourrions également éviter d'éventuels conflits pouvant résulter de malentendus.

La conclusion d'un tel contrat est bien évidemment volontaire. Pour ce faire, nous avons préparé un formulaire spécial que vous devez compléter avec votre médecin traitant. L'accord sera alors conservé en lieu sûr à l'hôpital. L'accord est alors à notre disposition au cas où vous êtes à nouveau admis(e) chez nous.

Un accord sur le traitement ne doit être conclu qu'à la fin de votre séjour ou même juste après votre départ de l'hôpital. Il est important de discuter de l'accord lors de « bons jours ».

*Quels thèmes peuvent être abordés dans l'accord sur le traitement ?*

Quelles personnes de contact devons-nous informer, comment devons-nous concevoir pour vous la situation d'admission, quels souhaits avez-vous en ce qui concerne un traitement médicamenteux éventuellement nécessaire ?

L'accord sur le traitement ne contiendra que des points qui pourront être respectés autant par l'hôpital que par vous.

*Quelles expériences positives avez-vous déjà rencontrées en ce qui concerne l'accord sur le traitement ?*

Plus de sécurité pour toutes les personnes concernées, moindre peur de crises et d'un séjour stationnaire - notamment grâce à une admission précoce dès les premiers symptômes cliniques avec une durée du séjour plus courte et d'une manière générale moins de malentendus.

Si vous avez l'impression qu'un accord sur le traitement serait pertinent pour vous, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous vous donnerons volontiers davantage d'informations.

Votre équipe soignante